



INSTITUT DE LA PROVIDENCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CATHOLIQUE CINACIEN

Projet d'établissement

Rue Piconette, 1 - 5590 CINEY

☎ 083/23 43 80 📠 083/23 43 92 💻 direction@ipciney.be

www.ipciney.be

I. INTRODUCTION

Ce projet d'établissement exprime notre volonté de concrétiser au cours des 3 ans qui viennent le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur. Il s'inscrit dans la cadre du décret "Missions" et du projet éducatif et pédagogique du réseau catholique. L'écriture de ce projet d'établissement est une œuvre collective des différents partenaires. Il en est de même pour sa réalisation et son évaluation. Sa mise en œuvre s'inscrit dans une continuité et une tradition. Il représente une intention qui est bien sûr confrontée aux réalités et aux moyens dont nous disposons. Nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de ce projet et ses résultats et aussi à essayer d'identifier les causes des échecs éventuels.

1. DEMARCHE PARTICIPATIVE :

Elle est en place aux différentes composantes de la Communauté scolaire conformément à l'esprit du projet éducatif et pédagogique.

| | |
|--|---|
| <p>1.1. Chacun dans l'école doit sentir qu'il est bien accueilli, qu'il a la possibilité de s'exprimer et d'être écouté, qu'il a une place et qu'il peut s'épanouir.</p> | <p><i>1.1.1. Le travail du Conseil de Participation, du CPPT, du conseil d'Elèves et de l'Association de Parents sera poursuivi et optimisé. Chaque fois que cela sera nécessaire, les différentes instances seront consultées ;</i></p> <p><i>1.1.2. Un groupe de réflexion sur le développement de la bibliothèque et d'une création de bourse aux livres, service de documentation... sera mis en place, en vue de faciliter l'accès à l'information et d'alléger le coût de l'année scolaire.</i></p> <p><i>1.1.3. Des informations précises, concrètes seront communiquées aux parents et aux étudiants sur les options et les cursus scolaires possibles.</i></p> |
| <p>1.2. Les composantes de la Communauté scolaire poursuivront la démarche d'animation de l'école. Les responsabilités seront plus largement réparties.</p> | <p><i>1.2.1. La Commission d'animation, le Conseil des élèves et l'Association des Parents permettront d'assurer en collaboration la convivialité et le respect mutuel.</i></p> |
| <p>1.3. Le rapprochement parents-personnel éducatif sera poursuivi. Leur complémentarité est en effet le gage d'une éducation cohérente.</p> | <p><i>1.3.1. On veillera à une circulation efficace de l'information entre l'école et les parents par l'utilisation du talon-réponse et/ou de la plate-forme Teams. L'éducateur responsable et/ou la direction contacte(nt) les parents qui peuvent eux aussi signaler un problème. Les solutions seront recherchées en concertation.</i></p> |

| | |
|--|--|
| | <p>1.3.2. <i>Les réunions générales des parents seront organisées dans des conditions optimales.</i></p> <p>1.3.3. <i>D'autres réunions de parents par option et par degré donneront l'occasion aux professeurs d'exposer leurs objectifs, leurs pratiques pédagogiques ainsi que leur système d'évaluation et aux parents de découvrir l'environnement scolaire de leur enfant.</i></p> |
|--|--|

2. SPECIFICITE CHRETIENNE :

La transmission de l'héritage culturel chrétien, lassallien, et la Proposition de l'Évangile comme ferment de liberté et possible de la vie restent les valeurs de base défendues par l'école.

| | |
|---|---|
| <p>2.1. L'école et les parents souhaitent conserver les valeurs éducatives chrétiennes, c'est-à-dire les Évangiles, le respect des personnes et le respect des repères conduisant à une vie basée sur les vraies valeurs humaines.</p> <p>« « Croire, ne pas croire... ce n'est pas là le décisif, le véritable enjeu de demain. Mais la manière de croire oui. Mais la manière de ne pas croire, certainement. L'inquiétude spirituelle, voilà l'enjeu, la vraie parenté, et donc la frontière » » Gabriel RINGLET</p> | <p>2.1.1. <i>De taille familiale et centrée sur l'accueil, l'école continuera à développer une culture d'écoute et sera accessible à tous, sans se soucier ni des origines, ni des nationalités, ni les convictions. Elle tâchera de maintenir et de renforcer l'importance de la famille, des amis, de l'entourage.</i></p> <p>2.1.2. <i>Le cours de religion est le lieu privilégié pour la transmission du message évangélique vécu au quotidien, dans le texte et dans l'esprit. Les débats favorisent les échanges en tenant compte des différentes mentalités, religions... sans préjugé.</i></p> <p>2.1.3. <i>Le déjeuner solidarité, les contacts entre options, l'esprit du marché de Noël, les soupers conviviaux, les voyages culturels... contribueront à développer l'esprit d'ouverture et de tolérance.</i></p> <p>2.1.4. <i>On proposera des activités favorisant l'intériorité et la réflexion personnelle, comme les groupes de réflexion, les rencontres de témoins privilégiés...</i></p> |
|---|---|

2.1.5. *L'école ouvrira ses portes à des témoignages en tenant compte des demandes et suggestions venant aussi des élèves.*

3. PEDAGOGIE ACTIVE :

Le métier d'enseignant change et implique un exercice plus cohérent ainsi que des méthodes favorisant notamment l'autonomie, la capacité d'apprendre et la maîtrise de la langue sans négliger la dimension affective ni le rôle du désir.

| | |
|---|--|
| <p>3.1. Les enseignants réaffirment la nécessité et leur volonté de travailler en équipe pour conduire les élèves à une formation globale. Toutefois, indépendance et liberté pédagogique conserveront diversité et richesse à leur enseignement. L'école restera attentive à l'évolution de la recherche pédagogique et favorisera les formations personnelles.</p> <p>3.2. Il convient de mettre l'accent sur l'apprentissage à l'autonomie et à l'initiative en valorisant le travail de chacun en en rendant positive l'image de soi.</p> <p>3.3. Il est important de prendre en compte les besoins des élèves et aussi de les aider à mieux exploiter leurs ressources dans un souci de justice pour tous.</p> | <p>3.1.1. <i>Les professeurs définiront leurs objectifs et modes d'évaluation dans tous les cours. Ces objectifs devront être signés par les parents et communiqués à la direction. On vérifiera, en cours d'année, si les élèves se situent dans les objectifs et les plans de cours</i></p> <p>3.1.2. <i>L'équipe éducative et pédagogique du 1^{er} degré met en place le Plan d'Actions collectives afin de permettre à chaque élève de progresser et d'atteindre les compétences C12 et C14, de prendre sa place dans la société en tant que citoyen et de s'orienter de façon positive à la fin du degré. Ce texte définit les différents axes de travail et est joint en annexe à ce projet d'établissement.</i></p> <p>3.2.1. <i>Une réflexion sera menée avec le PMS sur les choix et leurs implications.</i></p> <p>3.2.2. <i>Les travaux personnels notamment pluridisciplinaires, les stages, la participation des prix et concours seront encouragés.</i></p> <p>3.2.3. <i>L'installation d'un monitorat aidera au développement du travail de groupe.</i></p> <p>3.3.1. <i>Une analyse des besoins cognitifs, affectifs et sociaux des élèves sera menée en collaboration avec le PMS.</i></p> |
|---|--|

| | |
|--|--|
| <p>3.4. Le développement culturel de nos élèves reste une préoccupation constante.</p> <p>3.5. Les structures scolaires peuvent être aménagées selon les articles 7, 30 et 54 des décrets.</p> <p>3.6. Une telle démarche pédagogique n'est possible que dans le respect d'un règlement librement accepté par toutes les parties.</p> <p>3.7. L'apprentissage des langues étrangères sera favorisé au maximum.</p> | <p>3.4.1. <i>Les activités culturelles seront exploitées pédagogiquement. L'école mettra à la disposition des élèves le matériel informatique, livresque... et les temps et lieux d'encadrement nécessaires.</i></p> <p><i>Il est souhaitable de prévoir une planification annuelle et une planification à plus long terme pour permettre aux parents d'assumer le financement de ces activités.</i></p> <p>3.5.1. <i>Les horaires pourront être aménagés en fonction des besoins.</i></p> <p>3.6.1. <i>Les règlements d'ordre intérieur et des études seront lus en commun en vue d'un meilleur respect de ceux-ci. Une synthèse en sera affichée en classe et intégrée dans le Journal de Classe.</i></p> <p>3.7.1. <i>On développera la maîtrise linguistique par tous les moyens pédagogiques disponibles, notamment : mises en situation, échanges (physiques, informatiques, épistolaires...), enseignement en immersion</i></p> |
|--|--|

4. AIDE A LA REUSSITE

L'orientation des élèves et l'aide à l'élaboration de leur projet personnel favorisent un système d'égalité des chances. Nous réaffirmons notre conviction que tous peuvent réussir mais que rien ne s'obtient sans effort. Nous visons une vraie réussite grâce à l'orientation et au projet. L'échec, s'il advient, doit être accompagné et positif.

| | |
|--|---|
| <p>4.1. Mise en place d'un système de suivi des élèves</p> | <p>4.1.1. <i>Des cours de remise à niveau en fin de vacances scolaires et dans plusieurs branches importantes constituent une mesure de prévention de l'échec.</i></p> <p>4.1.2. <i>Des aides ponctuelles aux élèves en difficulté seront apportées.</i></p> <p>4.1.3. <i>Des remédiations en méthode de travail seront mises en place en collaboration avec le P.M.S</i></p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| <p>4.2. La pédagogie différenciée sera utilisée autant que possible ; elle permettra d'atteindre les mêmes compétences mais en utilisant d'autres moyens.</p> <p>4.3. Ouverture : école à tous</p> | <p>4.1.4. Notre école a mis en place l'évaluation continue ; une évaluation permanente qui s'exerce à tout moment des apprentissages.</p> <p>4.1.5. L'accompagnement à l'orientation des élèves doit être réel tout au long de leur parcours scolaire dans l'école.</p> <p>4.1.6. Les élèves et leurs parents recevront toutes les explications nécessaires suite à des résultats qu'ils ne comprendraient pas.</p> <p>4.2.1. On veillera à dissocier les heures de rattrapage selon les branches. Dans la mesure des possibilités et en accord avec les professeurs, les heures de récupération seront insérées dans l'horaire (rattrapages pour les uns, révision pour les autres et monitorat)</p> <p>4.3.1. Une antenne CEFA (Centre de formation en alternance) sera accessible à l'école.</p> <p>4.3.2. Des élèves issus de l'enseignement spécial pourront être intégrés.</p> <p>4.3.3. Les élèves auront la possibilité de parcourir le premier degré en 3 ans.</p> |
|--|---|

5. SANTE ET INTEGRATION :

Le bien-être physique, mental et social des jeunes doit être une préoccupation de l'école.

| | |
|---|--|
| <p>5.1. On ne peut exploiter ses ressources intellectuelles que si on veille à entretenir et défendre la santé, que si on se sent bien dans l'univers où l'on fonctionne.</p> | <p>5.1.1. On veillera au développement harmonieux par des exercices physiques et par un repos nécessaire au maintien de l'énergie et de l'attention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - On rappellera les principes d'une alimentation équilibrée. - On mettra en garde contre toute forme de dépendance (tabac, alcool, drogues, médicaments) |
|---|--|

| | |
|--|---|
| | <p>- On développera le rôle du SPSE et du P.M.S.</p> <p>5.1.2. On veillera à l'intégration sociale, en prônant d'abord les valeurs familiales, en prenant la défense des plus démunis (tant sur le plan matériel que physique), en prônant les valeurs démocratiques : respect mutuel, respect de la parole, respect de l'environnement et des conditions de vie propices à l'épanouissement de chacun.</p> |
|--|---|

6. OUVERTURE A LA SOCIETE :

L'école doit être ouverte aux problèmes de la société et la société doit apporter sa contribution à l'apprentissage.

| | |
|---|---|
| <p>6.1. Il convient d'ouvrir encore plus notre école sur l'extérieur pour éduquer à la citoyenneté et à la responsabilité en organisant ou en continuant les activités.</p> <p>-On insistera particulièrement sur le respect de soi et d'autrui, le refus de la violence, l'intériorisation de la loi et l'éducation à des attitudes démocratiques soucieuses du bien commun.</p> <p>- Le délégué de classe sera valorisé en tant qu'animateur (scolaire et relationnel).</p> <p>6.2. Des informations claires et variées sur les débouchés seront apportées aux élèves de terminale.</p> | <p>6.1.1. Des professionnels confirmés, d'anciens élèves, des personnalités seront invités à témoigner...</p> <p>6.1.2. Des stages et des rencontres de partage d'expériences seront organisés. Les objectifs des stages doivent être connus de tous (employeurs, professeurs, étudiants) et définis en concertation. L'ouverture vers l'extérieur doit être effective pour toutes les classes.</p> <p>6.1.3. L'école participera à des manifestations extérieures.</p> <p>6.1.4. Des conférenciers seront invités et des visites d'entreprises seront organisées.</p> <p>6.1.5. L'initiation à la vie politique sera mise en place, par la visite du parlement, par des jeux de rôles dans un conseil communal fictif.</p> <p>6.1.6. On encouragera à la Participation aux campagnes de solidarité (MSF, OXFAM, 488100, Amnesty international...)</p> <p><i>Remarque : les visites doivent être en relation avec l'option.</i></p> <p>6.1.7. On encouragera et favorisera la participation au projet européen, initié avec la Slovaquie et d'autres projets européens éventuels.</p> <p>6.2.1. On utilisera les deux semaines prévues par le décret pour favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des études qui en résultent. Les conditions</p> |
|---|---|

| | |
|---|---|
| <p>6.3. On veillera aussi à l'intégration des élèves dans la vie professionnelle.</p> | <p><i>d'utilisation de ces journées seront clairement précisées.</i></p> <p><i>6.3.1. On accordera une importance particulière à l'organisation des stages dans toutes les sections professionnelles et les options de qualification. « les stages seront des stages d'observation en Techniques sociales, des stages de pratique accompagnée et des stages de pratique en responsabilité dans toutes les autres sections qualifiantes ».</i></p> |
|---|---|

7. IMAGE DE MARQUE DE L'ECOLE :

| | |
|--|---|
| <p>7.1. L'accent est mis sur le fait qu'on est bien dans notre école, qu'elle a une triple vocation générale, technique et professionnelle</p> <p>7.2. Rapprochement du Primaire et du Secondaire</p> <p>7.3. L'environnement sera amélioré et respecté.</p> | <p>7.1.2. La Direction et les professeurs concernés présenteront les diverses options.</p> <p>7.1.3. Une information au public, bien pensée, permettra de relayer la diversité des démarches effectuées dans l'école, des options dans les classes par les professeurs eux-mêmes assistés du directeur</p> <p>7.2.1. La coordination pédagogique entre le Primaire et le Secondaire sera favorisée.</p> <p>7.2.2. Directeurs et enseignants seront amenés à se rencontrer.</p> <p>7.3.1. Le triage des déchets sera facilité. Toutes les composantes de l'école seront amenées à se rencontrer.</p> |
|--|---|

8. UTILISATION DES NTIC (nouvelles techniques d'information et de communication)

Les médias, et en particulier l'informatique, se généralisent dans les différentes activités humaines. Il convient de familiariser et de préparer à une exploitation judicieuse toutes les composantes scolaires.

- ❖ Les professeurs sont les accompagnateurs d'apprentissage et voient leur métier changer de physionomie. On pourra envisager diverses formes d'action :
 - Des formations appropriées, adaptées à leurs besoins, à leurs cours, aux types d'élèves qu'ils rencontrent ;

- Des travaux interdisciplinaires qui favorisent la solidarité ;
 - La constitution d'équipes où la notion d'échange de banques de données qui favorisera les projets créatifs.
- ❖ Les élèves seront dans leur vie professionnelle et personnelle nécessairement amenés à utiliser ces technologies. Ils pourront :
- participer à des cours ou activités où les médias occupent une place de choix (dactylo-traitement de texte), comptabilité, gestion d'hôtellerie, de pharmacie, de recherche bibliothèque, sur Internet ;
 - disposer d'aide personnalisée ou de remédiations ;
 - poursuivre des recherches personnelles, préparatoires à leurs travaux de fin d'études ;
 - se préparer à des stages en entreprises (en qualification) ;
 - se préparer aux études supérieures où la recherche constitue un volet prépondérant ;
 - envisager d'entrer dans la vie professionnelle ;
 - créer, partager avec des correspondants du bout du monde en exploitant les langues étrangères.
- ❖ Elle devrait favoriser :
- Une plus grande autonomie de l'élève dans son travail ;
 - Un goût pour la recherche et l'apprentissage en général ;
 - Un sens critique accru et une capacité de discernement ;
 - Un rapport différent entre professeur et élève : le professeur devenant un animateur ou un accompagnateur d'apprentissage.

L'outil n'a de valeur que pour l'usage qu'on en fait. Il convient donc pour chacun de définir les objectifs poursuivis.

- ❖ Notre établissement fait également usage de plateformes numériques en ligne sur lesquelles sont inscrits les élèves pour la durée de leur scolarité. Ces outils, dénommés « ProEco », « Office 365 », « Teams » et « Bulluc », permettent à nos enseignants, éducateurs, personnel administratif et étudiants de disposer d'un environnement collaboratif numérique facile d'usage et pédagogique.

Ces outils permettent entre autres :

- Une communication facile, sécurisée et sereine entre tous au sein de notre établissement ;
- La dispense d'un enseignement de qualité avec l'usage des outils numériques d'aujourd'hui ;
- Une meilleure gestion du temps des enseignants et éducateurs, qui peuvent davantage se consacrer à leurs missions premières en leur simplifiant certaines de leurs tâches administratives ;

- Une meilleure visibilité pour les parents de la scolarité de leur enfant ;

L'usage de ces outils est encadré par nos équipes d'enseignement, et les données y sont traitées conformément à notre politique de protection des données à caractère personnel.

Nous utiliserons aussi le site Internet (<https://www.ipciney.be/>), le compte Instagram ([**Institutdelaprovidence**](#)) et la page Facebook ([**Institut de la Providence Ciney**](#)) de l'école, outils d'information et de communication avec l'extérieur.